

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **retrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : ESSONNE (91)

Commune : SACLAY 2 ha 60 a 27 ca

Parcelle cadastrée : La haie des meunières : F-21. Ce bien se situe en zone A du PLU.

Commune : VILLIERS-LE-BACLE 17 ha 01 a 87 ca

Parcelles cadastrées : Les fonds d'orsigny : B-9-158[125] ZA-5. Ces biens se situent en zone A du PLU.

Département : YVELINES (78)

1°) Commune : LA BOISSIERE-ECOLE 1 ha 35 a 10 ca

Parcelles cadastrées :

- Le rocher de mauzaise : ZD-71-72. Ces biens figurent en zone N du PLU.

2°) Commune : CHAVENAY 5 ha 61 a 18 ca

Parcelle cadastrée : - Le chaisneau: E-52[25] (sans bâtiment)

ET

Commune : VILLEPREUX 74 ha 61 a 22 ca

Parcelles cadastrées : - Le chemin de beyne: ZL-5-16-363[15]-364[15]-365[345]-367[342] (sans bâtiment)

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 09/04/2019**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Île-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.